

L'an deux mil onze, le 2 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 24 octobre 2011 et sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	22	22

Date de la convocation
Le 24 octobre 2011

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, HUGAULT Jean, LATU Roland, MALLET Claude, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean-François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Etait excusé : PENY Marcel.

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 2 novembre 2011

2011/11/02/001 - DÉCISION DE PLACEMENT – DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT	3
2011/11/02/002 – REFACTURATION ½ SALAIRE DE MR SANCHEZ AU FLPA DE COUHÉ	3
2011/11/02/003 – VENTE DE REPAS A LA COMMUNE DE BLANZAY OU TOUTES AUTRES COMMUNES EXTÉRIEURES DU CANTON DE COUHÉ	3
2011/11/02/004 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GÉNÉRAL	4
2011/11/02/005 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	4
2011/11/02/006 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	5
2011/11/02/007 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – FLPA DE CHAUNAY	5
2011/11/02/008 – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – EHPAD DE COUHÉ – SECTION HÉBERGEMENT	5
2011/11/02/009 – AVENANT AU CONTRAT ASSURANCE PROTECTION STATUTAIRE AXA ASSURANCES POUR TOUS LES BUDGETS DE LA COLLECTIVITÉ	5
2011/11/02/010 – EHPAD DE COUHÉ – TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2012	6
2011/11/02/011 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – ADMISSIONS NON VALEUR REDEVANCES OM POUR LES ANNÉES 2006, 2007, 2008, 2009 ET 2010	6
2011/11/02/012 – AÉRODROME DE COUHÉ – ACCESSIBILITÉ DES ESPACES EXTÉRIEURS	6
2011/11/02/013 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CUISINES DU COLLÈGE ANDRÉ BROUILLET POUR LE ALSH	7
2011/11/02/014 – POLE ENFANCE - INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE	7
2011/11/02/015 – PRISE EN CHARGE DU BAFA A UN ADJOINT D’ANIMATION DE 2 ^{ème} CLASSE	7
2011/11/02/016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GÉNÉRAL	7
2011/11/02/017 – REOM ENTREPRISES 2011	8
POINTS ABORDÉS N’AYANT PAS FAIT L’OBJET DE DÉLIBÉRATIONS	9

Vu le C.G.C.T. et notamment l'article L.2122-22,
Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1

Le Conseil Communautaire décide de donner délégation au Président, en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le Président reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L.1618-2 du C.G.C.T.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- ✓ L'origine des fonds ;
- ✓ Le montant à placer ;
- ✓ La nature du produit souscrit ;
- ✓ La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Article 3

Le Conseil Communautaire sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

2011/11/02/002 – REFACTURATION ½ SALAIRE DE MR SANCHEZ AU FLPA DE COUHÉ

Monsieur le Président informe le Conseil que le Directeur adjoint de la Communauté de Communes consacre l'essentiel de son activité aux établissements médico-sociaux. C'est pourquoi, il propose que, pour cette année, la moitié des charges salariales et patronales de cet agent supportées par la Communauté de Communes soit transférée au Foyers Logements de Couhé.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à refacturer au Foyer Logements de Couhé, la moitié des charges salariales et patronales de l'année 2011 concernant le directeur Adjoint de la Communauté de Communes.

2011/11/02/003 – VENTE DE REPAS A LA COMMUNE DE BLANZAY OU TOUTES AUTRES COMMUNES EXTÉRIEURES DU CANTON DE COUHÉ

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a été sollicitée par la Commune de Blanzay (hors du canton de Couhé) pour la fourniture de repas pour les personnes âgées de cette commune, prestation faite auparavant par le Foyer Logements de Civray.

Une convention entre la Communauté de Communes de la Région de Couhé et la Commune de Blanzay sera établie. Celle-ci a pour but de produire les repas aux personnes âgées de cette commune souhaitant bénéficier du service de portage à domicile, par l'intermédiaire de la cuisine centrale du Foyer Logements de Chaunay selon le principe de la liaison chaude. Les repas seront produits du lundi au vendredi pendant toute la période de congés scolaires.

Le tarif appliqué est de 5,30 €. Ce tarif sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la variation de l'indice moyen INSEE 639026 IPC REPAS DE RESTAURANT D'ADMINISTRATION.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention annuelle stipulée ci-dessus ;
- Autorise le Président à répondre à tout appel d'offres en vue de fournir des repas produits par la cuisine centrale du FLPA de Chaunay ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/11/02/004 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Investissement dépenses

Article 2031 – frais d'études + 3 700 €

Article 2041 – fonds de concours - 3 700 €

Fonctionnement dépenses

Article 6574 – subventions aux associations + 20 450 €

Article 65738 – subventions autres organismes publics + 3 550 €

Fonctionnement recettes

Article 6419 – remboursement de personnel + 24 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2011/11/02/005 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Investissement dépenses

Ouverture de l'opération 201102 : pépinière d'entreprises

Article 2313 – constructions travaux en cours + 2 170 000 €

Investissement recettes

024 – produit des cessions d'immobilisations + 2 300 000 €

021 – virement de la section de fonctionnement - 130 000 €

Fonctionnement dépenses

Article 6226 – honoraires + 130 000 €

023 – virement à la section d'investissement - 130 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Article 64131 – personnel non titulaire + 5 000 €

Fonctionnement recettes

70611 – redevances ordures ménagères + 5 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Article 6288 – autres services extérieurs - 10 000 €

Article 64111 – rémunération principale + 10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Groupe 2 – charges de personnel

Article 64111 – rémunération principale + 50 000 €

Groupe 1 – exploitation courante

Article 6063 – alimentation - 50 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'AXA assurances a fait parvenir un avenant au contrat d'assurance « protection statutaires ». Ce dernier a pour objet la modification du taux de cotisation des agents affiliés à la CNRACL de 5,23 % (taux initial) à 5,49 % et le maintien du taux des agents affiliés à l'IRCANTEC (taux 1,65 %).

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat d'assurance « protection statutaires » dans les termes sus nommés.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012 pour l'EHPAD de Couhé comme suit :

Prix de journée hébergement

Pour les résidents présents avant le 1^{er} janvier 2012

- Régime commun chambre à 1 lit : 53,38 €
- Régime particulier chambre à 2 lits : 47,96 €

Pour les résidents entrant en structure après le 1^{er} janvier 2012

- Régime commun chambre à 1 lit : 53,91 €
- Régime particulier chambre à 2 lits : 48,43 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de l'EHPAD de Couhé tels sus énumérés et applicables au 1^{er} janvier 2012 ;
- Donne mandat au Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2011/11/02/011 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – ADMISSIONS NON VALEUR REDEVANCES OM POUR LES ANNÉES 2006, 2007, 2008, 2009 ET 2010

Le président informe le conseil que la trésorerie n'a pu recouvrir certaines redevances pour la collecte et le traitement des ordures ménagères au titre des années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 soit un total de 4 222,61 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non valeur la somme de 4 222,61 € conformément à l'avis des taxes et des produits irrécouvrables annexé à la présente délibération.

2011/11/02/012 – AÉRODROME DE COUHÉ – ACCESSIBILITÉ DES ESPACES EXTÉRIEURS

Monsieur le Président informe le Conseil que la Plateforme Aéronautique, gestionnaire du site de l'Aérodrome de Couhé/Brux fait part du dossier « mises aux normes de l'accessibilité du bâtiment bar des ailes » rendues nécessaires depuis l'acquisition d'un ULM adapté aux personnes à mobilité réduite.

Ces derniers devront avoir accès aux équipements collectifs de la plateforme. A cette fin, le Président propose que soit menée une étude par l'Agence Technique Départementale (ATD) pour édicter les préconisations réglementaires. Cette mission est évaluée à une somme forfaitaire de 680 €.

Par ailleurs, la plateforme demande que la future mise aux normes soit réalisée en régie pour bénéficier de soutien financier dans le cadre de leur projet associatif d'accessibilité aux pratiques aéronautiques. Le prévisionnel des travaux à réaliser est sur une base de 11 000 €.

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'étude à mener par l'ATD pour un montant forfaitaire de 680 € ;
- Accepte de soutenir financièrement des travaux de mises aux normes réalisées en régie par la dite association ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/11/02/013 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CUISINES DU COLLÈGE
ANDRÉ BROUILLET POUR LE ALSH

Monsieur le Président informe le Conseil que suite à la fermeture du Lycée Odile Pasquier, le Conseil Général a été sollicité pour valider la mise à disposition des locaux et des équipements du Collège André Brouillet nécessaire à la restauration du midi dans le cadre de l'accueil de loisirs pour toutes les vacances scolaires. Suite à leur accord tacite, une convention tripartite va être établie entre la Communauté de Communes de la Région de Couhé, le Conseil Général et le Collège André Brouillet.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la dite convention et toute pièce s'y réfèrent.

2011/11/02/014 – POLE ENFANCE - INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le Pôle enfance est opérationnel depuis cet été. Sachant maintenant les besoins téléphoniques des occupants, une demande a été faite auprès d'Orange Bussiness Services. Il nous est proposé une installation téléphonique « convergence internet-fixe-mobile », solution adaptée aux espaces partagés par plusieurs utilisateurs. Le montant de la mise en service s'élève à 1 148 € hors taxes avec un abonnement mensuel de 238,64 € hors taxes.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/11/02/015 – PRISE EN CHARGE DU BAFA A UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Président informe le Conseil qu'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe en charge de la direction du ALSH des petits doit faire une remise à niveau du BAFA. Cette formation encadrée par UFCV Poitou Charentes Limousin est d'une durée d'une semaine - du 28 novembre au 3 décembre 2011 et pour un montant de 385 €.

Ayant besoin de ce diplôme dans le cadre de son poste le Président propose que les frais soient pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la prise charge du BAFA dans les termes sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/11/02/016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Article 739116 – versement FNGIR + 10 428 €

Fonctionnement recettes

Article 7311 – contributions directes + 10 428 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Le Président propose au conseil Communautaire qu'une augmentation en corrélation avec celle des particuliers soit appliquée sur tous les tarifs entreprises.

Entreprises	localité	Tarifs 2011
Redevance entreprise faible producteurs (bureau – secrétariat, services bancaires, services administratifs...)	canton	45 €
Redevance entreprise standard (artisanat et commerces – para médical ventes)	canton	112 €

CAS PARTICULIERS

Café liégeois	Couhé	165 €
Le Melkins	Couhé	165 €
Mécanique Carrosserie Chaunaisienne	Chaunay	165 €
Senelier Gil	Couhé	165 €
Tillet	Couhé	165 €
Les Minières Automobiles	Payré	165 €
Elevage des Autruches	Vaux	165 €
R'PAIN Yves (boulangier)	Payré	165 €
Les Dolines Savoureuses	Payré	165 €
VUZE Gilles (boucherie)	Chaunay	165 €
CDDA	Couhé	165 €
FUMERON	Romagne	165 €
LA POSTE	Couhé	165 €
Lycée Odile Pasquier	Couhé	83 €
SITIS	Chaunay	165 €
VIVAL	Brux	165 €
EPALIA	Payré	165 €
ASSISTEAUX	Brux	325 €
LE CENTRAL	Chaunay	165 €
La Promenade	Couhé	325 €
Café de la Poste	Couhé	325 €
Ecole Jeanne d'Arc	Couhé	435 €
Institut de GURON	Payré	435 €
WELDOM	Couhé	435 €
SAJH	Chaunay	435 €
Roulotte et Nature	Romagne	435 €
STATION ELF	Payré	435 €
Collège Saint Martin	Couhé	435 €
ST THOMAS D'AQUIN	Romagne	870 €
Collège André Brouillet	Couhé	870 €
LE MACADAM	Couhé	920 €
SHOPI	Couhé	1 160 €
Maison de retraite	Chaunay	1 160 €
Intermarché	Couhé	1 410 €
LE PANIER POITEVIN	Couhé	1 620 €
UNION POITOU ANJOU	Ceaux	2 050 €
Relais des Minières	Payré	2 050 €
Camping des peupliers	Couhé	3 000 €
VALLEE DES SINGES	Romagne	3 500 €
FLPA	Chaunay	2 430 €
FLPA	Couhé	3 700 €

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les tarifs REOM entreprises tel sus énumérés pour l'année 2011 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINTS ABORDÉS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DÉLIBÉRATIONS

- La Communauté de Communes de la Région de Couhé dans le cadre du soutien annuel au Comité Syndical de l'Aéroport de Poitiers-Biard a décidé à surseoir à la demande 2011 et l'engagement financier sera débattu une fois que les termes d'un développement de l'exploitation seront établis et qu'une phase de dynamisation sera engagée. ... dossier à suivre
- Sur le site communautaire de l'Aérodrome des Bernards , il a été évoqué le projet proposé par une personne privée souhaitant construire des hangars à usage d'entreposage d'aéronefs dans le but de proposer une location modérée aux pilotes intéressés et usagers de la plateforme aéronautique. Cette demande privative devra faire l'objet d'un bail amphithéotique d'au moins 18 ans sous contrôle et validation de la direction de l'aviation civile. Le Conseil Communautaire a donné un accord de principe favorable.

Emargements

ARNAULT Richard - **BEGUIER** Vincent - **BELLIN** Philippe -

BOCHU Dominique - **BOURCHENIN** Michel - **CHEMINET** Marie-Claude -

CLEMENT Jean-Paul - **GABORIT** Bernard - **GUILBAULT** Pierre -

HUGAULT Jean - **LATU** Roland - **MALLET** Claude -

MELLIER Sophie - **MOUSSERION** Martine - **PENINON** Joël -

PORCHET Bernard - **RENGEARD** Jean-François - **ROUSSEAU** Gilbert -

SAUVAITRE Guy - **SENECHEAU** André - **TERRANOVA** Jean-Luc -

VANNERON Michel -